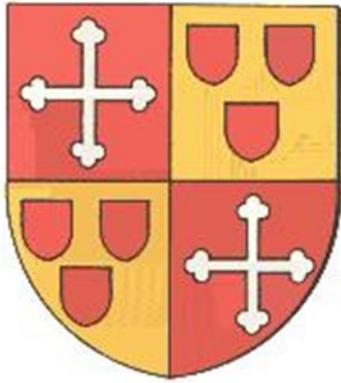


Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT



Mars 2025
N°252

<http://ville-houssen.over-blog.fr>

 Mairie de Houssen

IntraMuros



Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

Agenda mars - avril - mai 2025

Jeudi 27 mars 2025, à 20h00, Mairie : Réunion pour un jardin partagé en permaculture
Vendredi 04 avril 2025, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 05 avril 2025, de 09h00 à 12h00, Ateliers municipaux : Opération distribution de compost
Mardi 15 avril 2025, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Dimanche 27 avril 2025, de 10h00 à 12h30, Cour de l'école maternelle : Chasse aux œufs - « Les P'tits Houssenois »
Jeudi 1^{er} mai 2025 : 28^{ème} marché aux puces - FCOH
Vendredi 02 mai 2025 : Balayage des fils d'eau du Centre Village de la Commune
Mardi 06 mai 2025, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du Sang
Mardi 13 mai 2025, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Vendredi 16 mai 2025, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 24 mai 2025, de 08h00 à 12h30, Place du 18 Juin : 8^{ème} Journée Citoyenne

Site Internet de la Commune : appel aux artisans et entreprises



La Commune de Houssen travaille actuellement sur la création de son site internet, qui devrait voir le jour au mois de mai 2025.

Vous êtes un artisan, une entreprise de Houssen et vous souhaitez vous faire connaître auprès des habitants de la Commune et ailleurs ?

Pour cela, il suffit de contacter la Mairie par courriel : accueil@mairie-houssen.fr.

Nous vous transmettrons le formulaire à compléter et à nous retourner.

N'hésitez pas !

A Houssen : un jardin partagé en permaculture...mais quelle idée !

Vous aimeriez manger de vos légumes, de vos fruits, produits sans intrants chimiques, en respectant le sol et la biodiversité mais...

...mais vous n'avez pas la place pour un potager, pour un fruitier, pas les compétences ou cela vous semble compliqué...

Je vous propose de nous regrouper pour semer, regarder pousser et cueillir.

Avec la permaculture, cela devient simple et ludique.

Je suis habitant de Houssen, en permaculture depuis une dizaine d'années et mets à disposition une terre, un verger qui est clôturé pour le partage.

Si cela vous intéresse, rendez-vous en Mairie (salle du Conseil Municipal), le **jeudi 27 mars 2025 à 20h** pour se rencontrer et commencer à semer des idées pour faire pousser un jardin ensemble !

A bientôt

Clément KIENLEN 07.82.36.99.23



**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 07 FÉVRIER 2025**

LOCATION « ALLMENDEN » - RENOUELEMENT DES BAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les baux à ferme arriveront à échéance le 31 mars prochain. Madame le Maire rappelle le taux de cotisation qui était de 1,6776 € / are en 2024. Ce taux est actualisé chaque année en fonction de l'indice national des fermages.

Madame le Maire rappelle que le changement de locataire en cours de bail, sans l'accord de la Commune, n'est pas toléré et n'est pas opposable à la Commune, propriétaire du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Madame le Maire de renouveler les baux à ferme,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des baux.

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 03 MARS 2025**

Don du sang

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :

- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 18 février 2025, qui a permis d'accueillir 71 donateurs,
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 287 (source INSEE 2021)	Novembre	Janvier	Février
Femmes	42	38	42
Hommes	44	40	42
Total	86	78	84
Demandeurs d'emploi indemnisables	68	67	68
Demandeurs d'emploi non indemnisables	18	11	16



NOUVELLE SAISON PRINTANIÈRE - QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

CIRCULATION DES VÉLOS



Pour votre sécurité et celle des autres, ne circulez pas sur les trottoirs.

Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés, à condition de rouler à une vitesse raisonnable et de ne pas gêner les piétons.

Merci pour votre compréhension.

DÉJECTIONS CANINES

Il est malheureusement toujours nécessaire de rappeler que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants, les chemins et espaces privés, champs, ..., et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal.

Une fois ramassées et mises dans des sacs plastiques par vos soins, il va de soi qu'elles doivent être jetées dans une poubelle, la vôtre s'il n'y en a pas sur votre chemin ...

Il est inadmissible de retrouver ces petits sacs plastiques par terre, dans la nature ou sur les trottoirs !

En cas de non-respect de ces dispositions, l'article R632-1 du Code pénal prévoit une contravention de 2^{ème} classe, soit 35 €, en cas d'infraction.

Rappel : Un distributeur de sacs à déjections canines est installé Place de l'Eglise.

Merci à tous ceux qui sont respectueux de nos lieux de vie.



JARDINAGE / BRICOLAGE

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que, entre autres, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

INTERDICTION TOTALE LES JOURS FÉRIÉS ET LES DIMANCHES



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le Code de l'environnement. Il est interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre. En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

Les végétaux doivent être emmenés en déchèterie.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les haies, arbustes, arbres, ..., doivent être taillés afin d'éviter que ces plantations ne dépassent chez les voisins ou sur le domaine public communal.

FOSSÉS

Il est interdit de déposer les déchets de tonte, taille, ..., dans les fossés. Leur rôle est de permettre le drainage des eaux de pluie et ainsi éviter la saturation des réseaux en période de précipitations importantes. S'ils sont saturés par la végétation ou par des déchets verts, certes biodégradables, ils ne peuvent plus assurer efficacement leur fonction essentielle.

Merci pour votre compréhension



MOUSTIQUE TIGRE

Après avoir colonisé de nombreuses communes alsaciennes, le moustique « tigre » semble également avoir élu domicile à Houssem.

Ce moustique de très petite taille, de couleur noire et rayé de blanc risque d'altérer rapidement et de manière significative notre cadre de vie si nous le laissons faire.

Il est surtout nuisant (pique beaucoup et durant toute la journée) avant d'être un potentiel vecteur de maladies (dengue, chikungunya, maladies présentes sous les tropiques).

Une mesure simple permet d'éviter sa prolifération : **éviter l'eau stagnante**. En effet, ce moustique se développe dans les récipients contenant de l'eau, essentiellement dans nos cours et nos jardins. Dès maintenant, nous pouvons agir en nettoyant et couvrant les récupérateurs d'eau, en rangeant les objets laissés sous la pluie, en entretenant les gouttières, etc.

Alors agissons, tous ensemble, avant que la situation ne s'aggrave !

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ce site internet :

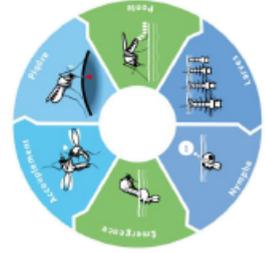
<https://demoustiquation.brigade-verte.fr>

Si vous pensez avoir capturé un moustique « tigre », vous pouvez le signaler sur cette plateforme :

<https://signalement-moustique.anses.fr>

Des illustrations sont disponibles dans le dossier partagé.

Voici un aperçu :



ÉTUDIEZ ANTICIPÉZ VOYAGEZ

Échange, séjour... vérifiez dès maintenant la **validité de vos titres d'identité**. N'attendez pas le dernier moment pour les renouveler !



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie

Toutes les informations ici



INSTAGRAM

@armees_jeunesse

LINKEDIN

Direction du service national
et de la jeunesse

X

@DSNjeunesse

YOUTUBE

@dsnarmees

C'est
obligatoire!



Les
pép
Alsace



PÉRISCOLAIRE RENTREE 2025/2026

Chers parents,

Les inscriptions au périscolaire II était une fois à Houssem pour l'année 2025/2026 auront lieu :

Du lundi 17 au vendredi 28 mars 2025

Le dossier d'inscription peut être retiré dès le 17 mars auprès du secrétariat du périscolaire

Pour les enfants déjà inscrits en 2024/2025, le dossier vous sera transmis par mail (pas de déplacement nécessaire)

Merci et à bientôt !
L'équipe de direction du périscolaire

Périscolaire II était une fois • 2 rue de l'Est 68125 Houssem
iletaitunefois@pepalsace.fr • 03.89.29.54.96



HOUSSEN



28ème Marché aux Puces Jeudi 1er Mai 2025

TARIF DE L'EMPLACEMENT DE 5 M

Particulier 12€ - Professionnel 30€ (*)

+ 5€ de caution par emplacement et par chèque séparé à l'ordre du FCOH
(chèque restitué ou détruit si emplacement rendu propre et rangé)

(*) Prendre contact avant toute inscription

Contact : fcoh.evenements@free.fr ou 06 06 68 19 62

http://fcoh.evenements.free.fr/marche_aux_puces_houssen

DEMANDE DE RESERVATION à retourner complétée avec le règlement à
Marion KELLER - 9 rue de Jebshelm - 68150 OSTHEIM

NOM et Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :@.....

Pièce d'identité NI PASS PC CS N°

Délivrée le à par

Emplacement véhicule OUI NON Immatriculation

Type de véhicule VP REM CITE CAM

=> Réservation obligatoire d'un emplacement supplémentaire si véhicule volontairement type fourgon.

Vous réservez me réserver _____ emplacement(s) x 12 € = _____ € au total.

Ci-joint un chèque de _____ € + un chèque de caution de _____ € (à l'ordre du FCOH)
ainsi qu'une copie recto/verso de ma pièce d'identité.

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- nature du stand/bien ou objets vendus :
- avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.
- être informé(e) qu'une fausse déclaration est passible de poursuites pénales.

Date : Signature :

Toute inscription non accompagnée du règlement ou incomplète ne pourra être prise en compte.

Houssen - Date limite d'inscription le 24 avril 2025



CHASSE AUX ŒUFS

27 AVRIL 2025

10h à 12h30

Bricolage, buvette, tombola et jeux

5 euros le carton/enfant

inscription conseillée avant le 20 avril

lespithoussenois@gmail.com

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE
MATERNELLE DE HOUSSEN

Journée Citoyenne



Chères Houssenoises, chers Houssenois,

La municipalité a le plaisir de vous inviter à participer à notre 8^{ème} édition :

Samedi 24 mai 2025, de 08h00 à 12h30.

Les inscriptions seront ouvertes début avril.

Faire ensemble
pour mieux vivre ensemble

journeecitoyenne.fr



Vous souhaitez proposer des idées d'actions à réaliser sur la commune ?
Faites-nous part de vos suggestions en cliquant sur la boîte à idée
d'INTRAMUROS avant le 31 mars 2025.



COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de sa clientèle, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité **lundi 31 mars 2025, entre 08h00 et 12h00** :

- Rue d'Ostheim : n°30
- Rue des Platanes : du n°1 au n°8
- Rue du Cimetière : du n°5 au n°11, du n°22 au n°26, le n°18B
- Rue du Gal Guy Schlessler : n°7

ENEDIS informera directement l'ensemble des particuliers et professionnels de la Commune concerné par la coupure.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, il est recommandé de les débrancher avant l'heure de début de la coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, ENEDIS rappelle que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur, ...), il est obligatoire de couper votre disjoncteur général ENEDIS en le positionnant sur 0.

Merci de votre compréhension.

ALSACE PARACHUTISME INFORMATION

Les prochains passages aériens liés à l'activité de parachutisme organisé sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les :

16, 17, 18 mai 2025.

Ces sessions généreront plus de passages aériens.

Merci pour votre compréhension.



DON DU SANG

Une collecte de sang est prévue le :

**Mardi 06 mai 2025
de 16h30 à 19h30**

en Mairie,
13 rue Principale.





JOB D'ÉTÉ - RAPPEL

Tu es étudiant(e) et cherche un job cet été pour financer tes études ? Tu es houssenois(e), majeur(e), volontaire, curieux(se) ?

Comme chaque année, la Commune de Houssen recrute des contractuels (2 par mois) pour intégrer le service technique communal pendant la période estivale (juillet, août).

Tu contribueras à l'embellissement de la commune en participant à l'entretien de la voirie et des espaces verts, à l'arrosage, ou encore à l'entretien des bâtiments communaux.

Si tu es intéressé(e), dépose sans plus attendre ta candidature (lettre de motivation + CV) en Mairie ou par courriel : accueil@mairie-houssen.fr.

OPERATION COMPOST

À l'instar des années précédentes, Colmar Agglomération organise une distribution gratuite de compost dans la Commune le :

Samedi 05 avril 2025, de 09h00 à 12h00
aux ateliers municipaux,
rue du G^{al} Guy Schlessler

Les personnes intéressées devront se munir d'un récipient (seau, sac, ...) et de petites pelles.

AUCUNE REMORQUE N'EST ACCEPTÉE.



Ce compost est fabriqué à partir de biodéchets verts collectés par vos soins.

« Transformer les déchets verts en compost est la voie de valorisation la plus intéressante sur le plan environnemental, celle qui permet d'enrichir votre terre de culture sans avoir recours aux engrais chimiques. »

Mot du Conseil de Fabrique

Le terme « Fabrique d'Église » désigne à l'origine une assemblée de clercs auxquels se sont ajoutés, depuis le Concile de Trente (1545-1563), des laïcs chargés de l'administration des biens de la communauté paroissiale. Ce Conseil assure aussi toutes les célébrations et l'accompagnement des familles...

Le Conseil de Fabrique a donc en parti pour mission d'entretenir l'église de notre village. En 2024, les radiateurs des 2 Sacristies ont été renouvelés, tout comme l'intégralité de l'éclairage qui est passé à la LED. La volonté est de faire des économies de chauffage et d'électricité. Ces améliorations et cet entretien ne seraient pas possibles sans nos généreux donateurs, que nous remercions chaleureusement.



Cette année, nous sollicitons à nouveaux les habitants de la commune pour nous aider à l'entretien de notre église. Des enveloppes dédiées sont présentes dans votre S'Dorf Blät. Nous tenons à vous préciser que chaque don donne lieu à un reçu fiscal qui donne droit à 66% de déduction d'impôts (ex : pour un don de 100€ vous pouvez déduire 66€).

Nous comptons sur votre solidarité et votre générosité et vous adressons par avance un immense merci.

La Présidente du Conseil de Fabrique
Edith GRUBOR